

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

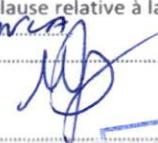
- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-706686

(11966)

<input checked="" type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule :	6515	Société :	RAM
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	HANIF ASMAA EP. BERUA
Nom & Prénom :			
Date de naissance :			
Adresse :			
Tél. : 06 73 76 44 97		Total des frais engagés : 709 Dhs	
Cadre réservé au Médecin			
Cachet du médecin :			
Date de consultation :			
Nom et prénom du malade :			
Lien de parenté : <input type="checkbox"/> Lui-même <input checked="" type="checkbox"/> Conjoint			
Nature de la maladie : Complément			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.
Fait à : CASABLANCA
Signature de l'adhérent(e) : 
Le : 17/06/2022



Instructions à suivre

Les feuilles de soins relatives aux affections de longue durée (ALD) sont utilisées par les assurés disposant d'un Accord d'Exonération du Ticket Modérateur (ETM) attestant que le bénéficiaire est atteint d'une affection de longue durée. Elles sont utilisées uniquement pour les soins liés à l'ALD.

Le numéro de l'accord de l'ALD doit être porté à la première page de la feuille de soins. Sinon, il faut joindre copie de l'ETM au dossier de demande de remboursement;

Les résultats des analyses biologiques ne sont pas exigés lors du dépôt des dossiers de demande de remboursement au niveau de votre Mutuelle. Les résultats des examens radiologiques ne sont pas également exigés sauf pour des cas précis (Visitez le site de la CNOPS pour plus de détail);

La feuille de soins doit porter l'INPE du médecin traitant et des professionnels de soins, ainsi que leur cachet, leur signature et la date des actes;

Le remboursement des dossiers de maladie s'effectue sur la base de la tarification Nationale de Référence;

Le dossier de remboursement doit être adressé ou présenté à la mutuelle dans les deux mois qui suivent le premier acte médical, sauf s'il y a un traitement médical continu. Dans ce cas, le dossier doit être présenté dans les 60 jours qui suivent la fin du traitement;

Toute personne coupable de fraude ou de fausse déclaration pour obtenir des prestations qui ne sont pas dues est passible des sanctions légales et réglementaires. (Article 135 de la Loi 65 - 00);

Pour plus d'informations, visitez le site www.chops.org.ma ou le site de votre mutuelle;

Pour l'Assurance Maladie Obligatoire des Etudiants (AMOE) les bénéficiaires doivent renseigner leurs noms, le n° de la CIN et adresser le dossier de remboursement à la CNOPS au 4, rue Al Khaili, B.P 209- Rabat.

Cachet et signature de la mutuelle

Instructions à suivre

Il convient d'ajouter l'ALD au bas de la feuille de soins. Les feuilles de soins relatives aux affections de longue durée (ALD) sont utilisées par les assurés disposant d'un Accord d'Exonération du Ticket Modérateur (ETM) attestant que le bénéficiaire est atteint d'une affection de longue durée. Elles sont utilisées uniquement pour les soins liés à l'ALD.

Il convient d'ajouter l'ALD au bas de la feuille de soins. Les feuilles de soins relatives aux affections de longue durée (ALD) sont utilisées par les assurés disposant d'un Accord d'Exonération du Ticket Modérateur (ETM) attestant que le bénéficiaire est atteint d'une affection de longue durée. Elles sont utilisées uniquement pour les soins liés à l'ALD.

Il convient d'ajouter l'ALD au bas de la feuille de soins. Les feuilles de soins relatives aux affections de longue durée (ALD) sont utilisées par les assurés disposant d'un Accord d'Exonération du Ticket Modérateur (ETM) attestant que le bénéficiaire est atteint d'une affection de longue durée. Elles sont utilisées uniquement pour les soins liés à l'ALD.

Il convient d'ajouter l'ALD au bas de la feuille de soins. Les feuilles de soins relatives aux affections de longue durée (ALD) sont utilisées par les assurés disposant d'un Accord d'Exonération du Ticket Modérateur (ETM) attestant que le bénéficiaire est atteint d'une affection de longue durée. Elles sont utilisées uniquement pour les soins liés à l'ALD.

Il convient d'ajouter l'ALD au bas de la feuille de soins. Les feuilles de soins relatives aux affections de longue durée (ALD) sont utilisées par les assurés disposant d'un Accord d'Exonération du Ticket Modérateur (ETM) attestant que le bénéficiaire est atteint d'une affection de longue durée. Elles sont utilisées uniquement pour les soins liés à l'ALD.

Il convient d'ajouter l'ALD au bas de la feuille de soins. Les feuilles de soins relatives aux affections de longue durée (ALD) sont utilisées par les assurés disposant d'un Accord d'Exonération du Ticket Modérateur (ETM) attestant que le bénéficiaire est atteint d'une affection de longue durée. Elles sont utilisées uniquement pour les soins liés à l'ALD.

Il convient d'ajouter l'ALD au bas de la feuille de soins. Les feuilles de soins relatives aux affections de longue durée (ALD) sont utilisées par les assurés disposant d'un Accord d'Exonération du Ticket Modérateur (ETM) attestant que le bénéficiaire est atteint d'une affection de longue durée. Elles sont utilisées uniquement pour les soins liés à l'ALD.

Il convient d'ajouter l'ALD au bas de la feuille de soins. Les feuilles de soins relatives aux affections de longue durée (ALD) sont utilisées par les assurés disposant d'un Accord d'Exonération du Ticket Modérateur (ETM) attestant que le bénéficiaire est atteint d'une affection de longue durée. Elles sont utilisées uniquement pour les soins liés à l'ALD.

Il convient d'ajouter l'ALD au bas de la feuille de soins. Les feuilles de soins relatives aux affections de longue durée (ALD) sont utilisées par les assurés disposant d'un Accord d'Exonération du Ticket Modérateur (ETM) attestant que le bénéficiaire est atteint d'une affection de longue durée. Elles sont utilisées uniquement pour les soins liés à l'ALD.

Identification de l'agent :

Date de dépôt du dossier : تاریخ الإيداع :

ورقة العلاجات المتعلقة بالأمراض المزمنة

التأمين الإجباري عن المرض
Assurance Maladie Obligatoire

مرجع رقم 1.1.01.01



Feuille de soins pour les Affections de longue Durée

رقم الهاتف (اختياري): 0670179008

خاص بالمؤمن (ة)

الاسم العائلي والشخصي : BELL A ABDELRKIRY

رقم الانخراط : 151430

رقم التسجيل : 931227354

رقم بطاقة التعريف الوطنية : 811830914

علاقة القرابة بين المستفيد والمؤمن(ة)*: ابن

العنوان : Adresss : 79 Lot ATTADAMOUNE Rue 2
Appt 5 EL OULFA Casablanca

أجمالي المصاري (بالدرهم) : 709,80

عدد الوثائق المرفقة :

Déclaration du médecin traitant

المستفيد من العلاج

الاسم العائلي والشخصي : BELL A ABDELRKIRY

تاريخ الازدياد : 01/01/1951

رقم بطاقة التعريف الوطنية : 1311830914

الجنس*: Masculin ذكر Feminin انثى

Identification du médecin traitant

N° de l'Identifiant National des Professionnels et des Établissements de santé (INPE)

الرقم الوطني الاستدلالي لمهني الصحة ومؤسسات العلاج

نوع العلاجات : قبول المرض المزمن :

oui non

رقم ملف المرض المزمن :

رقم المرض المزمن :

تم تقديم الظرف المغلق :

oui non

تاريخ الاستشارة :

Type de soins : Admission ALD*:

N° dossier ALD*:

Code ALD:

Soins ambulatoires* علاجات خارجية* Pli confidentiel remis* oui non

Hospitalisation* استشفاء* Date d'hospitalisation :

* Cocher la mention utile pour chaque case

La vente de cet imprimé est formellement interdite

يمنع منعاً كلياً بيع هذا المطبوع

* ضع علامة في الخلية المناسبة

Description des actes effectués

وصف العمليات المحا

CIM - 10

جريدة الوصيقات التي تم تنفيذها والتجمیعات الطبیة الممونة

Description des ordonnances exécutées et des dispositifs médicaux fournis

التاريخ التنفيذ Date d'exécution	الثمن المفوترة Prix facturé	توقيع وطابع الصيدلي أو ممون التجهيزات الطبية Signature et Cachet du Pharmacien et/ou Fournisseurs des dispositifs médicaux
20/04/12	409,80	
	INP: ٤٠٩١٢٠٣٢٨٦٧	
	INP: _____	
	INP: _____	
	INP: _____	

INP:

Actes de Biologie, Radiologie et Imagerie

عمليات الاحياء، الاشعة والصور

Actes Paramédicaux

الطباطبائين المساعدات عمليات

تاریخ العمليات Dates des actes	رمز العمليات Code des actes	معامل العمليات Lettre clé + Cotation NGAP	قيمة المعامل Valeur Clé	المبلغ المفوتر Montant facturé	توقيع وطابع المساعد الطبي Signature et Cachet du Paramédical
INP : 					
INP : 					
INP : 					

CIM-10 : Classification Internationale des Maladies - dixième révision

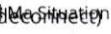
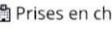
MR BELLA ABDELKrim
RES ATTADAMOUNE RUE 02 NR
79 EL OULFA
CASABLANCA
CASABLANCA HAY EL OULFA
20202

Accusé de Réception



N° de Dossier : 73975879 Date et heure : 27/04/2022 12:21
Nom et prénom Assuré : BELLA ABDELKrim
Immatriculation : 93227354 / 090016242
Nom et prénom Bénéficiaire/Rang: BELLA ABDELKrim / 01
Type de dossier : FEUILLE DE SOINS
Lieu de réception : CASA 90158
Valeur en Dirhams : 709,80 Nombre de pièces : 6
Code Etablissement : Agent de réception : 9MGE398
Nom Etablissement :

Accueil > Application > assure app

 (/portailapps/www/index.php/assures/auth)  Remboursements  Immatriculation 



En vertu de l'article 73 de Loi 65-00 portant code de la Couverture médicale de base, La CNOPS est l'organisme gestionnaire de l'Assurance Maladie Obligatoire pour le personnel du secteur public. En vertu de l'article 83 de ladite Loi, les Mutuelles gèrent pour le compte de la CNOPS les soins ambulatoires (les dossiers de maladie)

Information	PAYE							
<p>● Uniquement les dossiers payés des derniers 6 mois sont affichés.</p>								
Nb.Dossier(s)	Date de réception	Date Paiement	Mode Paiement	Bénéficiaire	Frais engagés	AMO	Mutuelle	Total
- 2	-	06/06/2022	Virement	-	5 209,80	1 891,10	21,70	1 912,80
	73975879	27/04/2022	Payé en : 39 jours	BELLA ABDELKrim	709,80	493,10	8,50	501,60
	74035532	04/05/2022	Payé en : 32 jours	BELLA ABDELKrim	4 500,00	1 398,00	13,20	1 411,20
■ 1	-	07/04/2022	Virement	-	3 507,00	2 264,60	535,48	2 800,08
■ 1	-	03/02/2022	Virement	-	4 239,00	2 480,20	279,16	2 759,36
■ 1	-	27/12/2021	Virement	-	324,00	130,00	27,94	157,94
■ 1	-	13/12/2021	Virement	-	1 478,51	1 155,00	190,90	1 345,90
■ 1	-	03/12/2021	Virement	-	799,21	389,96	70,65	460,61
■ 3	-	18/11/2021	Virement	-	3 008,50	1 854,90	114,00	1 968,90
■ 2	-	18/10/2021	Virement	-	1 812,70	861,60	183,08	1 044,68

Application Mobile : SMART CNOPS - Assuré :  Télécharger (<https://play.google.com/store/apps/details?id=com.cnops.app&hl=fr>) ★★★★★

Docteur M. SOUALY
Cardiologue
Diplômée de la Faculté de Paris



الدكتورة م. اسواط

الطب الكندي

خريجة جامعة باريس

Echo - doppler Cardiaque - Holter TA - Holter Rythmique - ECG Effort

Casablanca, le _____ 20 AVR. 2022

H¹ PELLICIA AMNESTY KRI H

266043

N^o 1 Am Pcl 5-

acy



Transfert de 4 ver.

400^o, B)



دكتور سعيد
Docteur SOUAD M
Cardiologue
Maison d'Assainissement & Bébé - Md Abderrahmane
n° 10 - 1er Etage H. Hassan
Casablanca - Tél : 0522 91 31 38

Dr SOUALY M.
Cardiologue
Angle Rte. d'Azenour & Bd. Sidi Abderrahmane
1. Communal N° 10 - 1er Etage H. Hassan
Téléphone TEL: 0520 01 84 10



Sur Rendez-vous

بامیوعد

**Angle Bd Abdelhadi Boutaleb & Bd. Sidi Abderrahmane, Immeuble Communal B
N° 10, 1er Etage Hay Hassani - Casablanca
Tél. : 0522 91 31 38 - GSM : 06 61 41 19 66**

Identifiant: 24367..n)é
Médecin: CARDIO SOUALY M
Raison sociale:
Téléphone:
Temps d'enregistrement: 20/04/2022 11:39:34

1/1

